



## Cotisation pour l'année 2013

Madame, monsieur,

Suite à l'assemblée annuelle de l'APCL tenue le dimanche 19 mai dernier, la cotisation pour l'année 2013 demeure la même que l'an dernier soit :

\$ 30 pour l'arrondissement du chemin d'asphalte et du sentier Boulianne

\$ 90 pour l'arrondissement du chemin de terre

Nous vous remercions donc d'effectuer votre paiement le plus rapidement possible et ce avant le 30 juin 2013 . AUCUNE COLLECTE EN PERSONNE NE SERA EFFECTUEE. Le montant sera majoré de \$ 15 après le 30 juin 2013 afin de couvrir les frais de rappel par courrier recommandé tel que voté à l'assemblée annuelle de 2010.

CHEQUE A L'ORDRE DE L'APCL (Association des Propriétaires de Chalet du Lac-à-la-croix)  
Faire parvenir à :

Catherine Milliard (trésorière)  
1122 rue Des Mélèzes  
La Baie, Qc  
G7B 3X9

Note 1- Il a été décidé à l'assemblée, à l'unanimité, que sur la cotisation de \$90, un montant de \$85 sera alloué pour l'entretien du chemin et \$ 5 pour l'environnement.

Note 2- Veuillez prendre note que la cotisation sera augmentée à \$100 pour l'année 2014 pour l'arrondissement du chemin de terre et restera la même pour les deux autres arrondissements.

Note 3- Au cours de l'été, vous recevrez la visite de jeunes étudiants qui auront comme mission de vous sensibiliser au respect de l'environnement. Nous vous demandons de bien les accueillir.

Nous vous souhaitons un très bel été!

Le conseil d'administration APCL